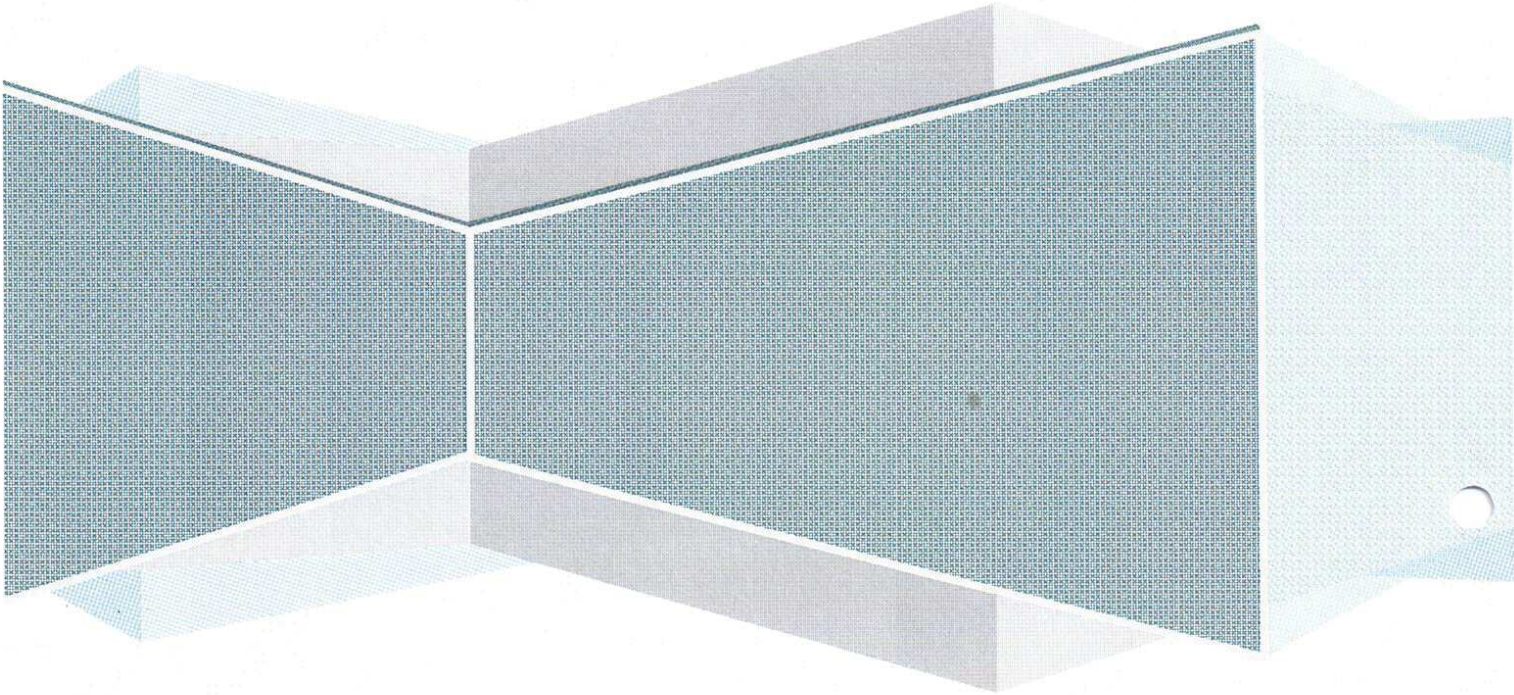


D# AS

5B ENERGIES
Centre d'affaires LETTER CASE
8 Rue Joseph Cagnot - CS 92004
38307 BOURGOTIN JAILLEU CEDEX
info@5benergies.fr



PROPOSITION DE
MAINTENANCE
COMPRESSEUR
COMPAIR
MODEL COMPRESSEUR L55RS
Contact : info@5benergies.fr



Bertrand SAU

2/2

PROPOSITION de MAINTENANCE N° 2021051701

ENTRE LE PRESTATAIRE

SB ENERGIES
 Centre d'affaires LETTER CASE
 8 Rue Joseph Cugnot - CS 92004
 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX
 SIRET : 89225541500010

ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)

BELLARD TUBES CARTON
 1115 Avenue des Alpes
 38260ST HILAIRE de la COTE

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	NB D'HEURES
COMPRESSEUR L55RS + CUVE + SECHEUR ED1000 + FILTRE CYCLONIQUE SA0165	N° CD10053758001	6000 HEURES DE FONCTIONNEMENT PAR AN
SEPARATEUR DE CONDENSATS OWAMAT 14		6000 HEURES DE FONCTIONNEMENT PAR AN
2 CARTOUCHES FILTRE RESEAU F220		6000 HEURES DE FONCTIONNEMENT PAR AN

5B ENERGIES
 Centre d'affaires LETTER CASE
 8 Rue Joseph Cugnot - CS 92004
 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX
 info@sbenergies.fr

DA

IL SERA EFFECTUE LES VISITES DE MAINTENANCE SUR LA MACHINE COMPRENANT : PIÈCES CONSOMMABLES SUIVANT ANNEXE 1 (suite) ET MAIN D'ŒUVRE S'Y RAPPORTANT.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1° OBJET DE LA PROPOSITION

Le présent document a pour but de définir les conditions dans lesquelles le personnel délégué par **SB ENERGIES** assurera la maintenance du compresseur défini ci-dessus.

2° FREQUENCES D'ENTRETIEN

Les visites d'entretien figurant dans le plan d'entretien de la machine s'effectuent selon une fréquence préconisée par les usines de production. Dans le cas où celles-ci modifieraient leurs préconisations ou qu'un décret obligerait **SB ENERGIES** ou le fabricant concerné, à les modifier, le prestataire proposerait au Client un avenant à la présente, définissant les nouvelles modalités.

3° DEFINITION DE L'ENTRETIEN

Pour les opérations de maintenance préventives, un calendrier est mis en place et un rendez-vous est pris à l'avance, pour chaque visite, d'un commun accord entre **SB ENERGIES** et le Clienten précisant le temps prévisionnel de l'arrêt.

Le Client s'oblige à mettre le matériel à la disposition du technicien de **SB ENERGIES**, pendant le temps nécessaire à chaque intervention.

Les pièces et fournitures se rapportant au(x) matériel(s) dont l'entretien a été confié à **SB ENERGIES** par le Client, seront livrées et mis en place exclusivement par **SB ENERGIES**, sauf accord préalable avec le Client

L'huile sera fournie par **SB ENERGIES** et stockée sur le site sous la responsabilité du Client et laissée à la disposition de l'intervenant.

L'élimination de l'huile et des pièces usagées, reste à la charge du Client, ou peut être assurée par **SB ENERGIES** moyennant une contribution modique, suivant cas.

Chaque visite sera effectuée par un seul (voire plus si nécessaire) technicien et à l'issue, un rapport détaillé sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

- La nature des opérations effectuées,
- Les observations éventuelles sur l'utilisation du matériel,
- Les remises en état éventuelles du matériel et l'état d'urgence.

Les obligations de **SB ENERGIES** sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

Ces opérations de maintenance journalière restent à la charge du Client.

SB ENERGIES s'engage à noter sur les feuilles d'attachement toute anomalie rencontrée lors de l'intervention de ses techniciens ainsi qu'à fournir sur demande au Client, toute proposition pour améliorer le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.

4° HORAIRES D'INTERVENTION

Les opérations normales de maintenance auront lieu les jours ouvrés,

DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8H00 A 17H00.

5° OBLIGATION

5-1 Le Client s'engage

SB ENERGIES
Centre d'affaires LETTER CASE
8 Rue Joseph Cagnot - CS 92004
38307 BOIRGOUIN JAILLET CEDEX
info@sbenergies.fr

04

La rémunération de **SB ENERGIES** est fixée forfaitairement en fonction du plan de maintenance.

- FORFAIT

8. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- La responsabilité de **SB ENERGIES**, ne pourra être recherchée qu'en cas de faute commise dans ou à l'occasion des prestations mises à sa charge dans le présent plan de maintenance.
- Au cas où de telles circonstances viendraient à prolonger leurs effets pendant plus d'un mois, à compter de leur survenance, la présente offre sera résiliée de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte de part et d'autre.
- Dans le cas où les troubles seraient d'origine **SB ENERGIES**, le client en serait avisé.
- Le Client pendant la durée de son travail à l'intérieur de l'unité de ce dernier, reste responsable en ce qui concerne notamment les accidents de travail dont son personnel pourrait être victime et ceux qu'il pourrait causer à un tiers et dont il serait reconnu responsable.

7° RESPONSABILITES

Cette prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire sur présentation d'un devis, ou acceptation par bon d'intervention signé lors de celle-ci..

6° INTERVENTIONS DEPANNAGE

- A informer LE CLIENT de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.
- **SB ENERGIES** pourra soumettre au Client des suggestions relatives à sa fabrication ou son équipement.
- **SB ENERGIES** autorisera le personnel du Client formé à cet effet, à avoir toute action qu'il jugera nécessaire en cas de fonctionnement défectueux de l'équipement à l'exception de toute modification de l'équipement qui pourra être effectuée qu'avec le consentement écrit de **SB ENERGIES**.
- **SB ENERGIES** répondra aux appels dans la journée et pourra intervenir dans les 48 heures ouvrées.

5-2 OBLIGATION DE SB ENERGIES

- Le présent document ne dégage pas le Client de l'obligation normale de surveillance à effectuer en conformité avec le(s) manuel(s) d'instruction(s) du constructeur.
- A faire effectuer à ses frais les visites de contrôle exigées par la réglementation en vigueur ou à venir, ainsi que tous les travaux ou modifications pouvant en découler.
- A fournir une alimentation électrique stable et conforme à la norme.
- A maintenir le local compresseur propre et parfaitement accessible. La quantité de poussière ambiante contenue ne doit pas imposer plus d'échange de filtre prévue au plan de maintenance.
- Il mettra à la disposition de **SB ENERGIES**, les moyens de maintenance nécessaires.
- A ce que le personnel **SB ENERGIES**, ait à tout moment libre, accès au matériel à entretenir et à ne laisser pénétrer dans la station que ses représentants dûment qualifiés.
- A déclarer que les matériels énumérés au plan de maintenance sont bien installés sur un même site.
- A informer **SB ENERGIES** par téléphone, par fax ou mail de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.

11. NOTIFICATION

En cas de résiliation anticipée, il sera demandé une somme équivalente à celle que vous devriez verser au prorata temporis, de ce contrat (date échéance).

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez **SB ENERGIES**, guerre, réquisition, pénurie de marchandises, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de **SB ENERGIES**, rendant l'exécution des engagements impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance.

10. RESILIATION

La présente proposition est conclue pour une période de six ans (6 ans) à compter de la signature.

9. DUREE DE L'OFFRE

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

REVISION

- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.

- Les travaux de réparation et remplacement de pièces, pour des causes extérieures à la présente proposition, ainsi que pour les autres frais qui ressortent des conditions générales de vente et de livraison de **SB ENERGIES**.

- Les interventions nécessitent plus fréquemment sur les machines utilisées intensivement en travaillant un nombre d'heure supérieur à celui qui est défini dans le plan de maintenance figurant en annexe.

Sont exclus de la rémunération et feront l'objet d'une facturation séparée selon le tarif en vigueur de **SB ENERGIES**, les frais supplémentaires occasionnés par :

EXCLUSION

Toute notification d'une partie à l'autre devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. INTEGRALITE DE LA PROPOSITION

Le présent document décrit dans sa totalité des accords existants entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace et annule tout accord antérieur.

13. ASSURANCE

SB ENERGIES déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement connue, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs.

14. LOI PROPOSITION

La présente est soumise à l'application de la loi française.

15. ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la présente sera à l'initiative et à la charge de la partie qui en aura la nécessité.

- Facteur de marche : $\frac{3}{8}$
- Calendrier prévisionnel d'intervention : Septembre, Janvier, Mai
- Nombre d'interventions par Année : trois (une toutes les 2000 Heures)

GARANTIES CONSTRUCTEUR SUIVANT PROGRAMME ASSURE JOINT

CONTROLE HEBDOMADAIRE EFFECTUE PAR LE CLIENT

VISITE DE LA CENTRALE
CONTROLE VISUEL DU COMPRESSEUR
CONTROLE DES FLEXIBLES
VERIFICATION DU NIVEAU D'HUILE, DE L'ABSENCE DE CONDENSATS DANS LA CUVE (BON FONCTIONNEMENT DES PURGES,...)
NETTOYAGE MACHINE

ENTRETIEN SELON L'ETAT VISUEL EFFECTUE PAR LE CLIENT

NETTOYAGE DU SOL
DEPOUSSIERAGE ET/OU NETTOYAGE DU CAISSON
NETTOYAGE MACHINE

MAINTENANCE CURATIVE

SB ENERGIES EFFECTUE TOUS LES DEPANNAGES ET REPARATIONS NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE PENDANT LES HEURES OUVERTES DE : 9 H A 17 H.

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN **SB ENERGIES**, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE DYSFONCTIONNEMENT.

SB ENERGIES
Centre d'affaires LETTER CASE
8 Rue Joseph Cagnot - CS 92004
38307 BOURGOIN MAILLEU CEDEX
info@sbenergies.fr

DA

SB ENERGIES
Centre d'affaires LETTER CASE
8 Rue Joseph Cugnot - CS 92004
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX
info@sbenergies.fr

SB ENERGIES
Centre d'affaires LETTER CASE
8 Rue Joseph Cugnot - CS 92004
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX
Tél: 04 74 54 60 05 - Fax 04 74 54 63 73
1165, route des Alpes - 38260 ST HILAIRE DE LA COTE
Belgard
Tubes Carton

SB ENERGIES
SAS au capital de 10 000€
Centre d'affaires Letter Case
8, rue Joseph Cugnot 38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex
Tél: 04 74 54 60 05
SIRET: 892 255 415 00010 RCS VIENNE
FR41 892 255 415

le 20 Mar 2021
Pour le Client, bon pour accord
(date, cachet, qualité, signature)

Fait à
Pour SB ENERGIES

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

CETTE OFFRE N'INCLUT PAS LES PIÈCES DÉTACHÉES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE, POUR DES MAINTENANCES, AUTRES, QUE CELLES PRÉVUES AU PROGRAMME STANDARD.

EN SEMAINE.....63,84€
LE SAMEDI.....95,76€
LE KM.....0,94€

- L'HEURE DE DÉPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PRÉVUE DANS LA PRÉSENTE SERA FACTURÉE :

COÛT PAR MAINTENANCE POUR LES SIX (6) PROCHAINES ANNÉES : 2661,13NET HT

- Forfait par maintenance comprenant (Main d'œuvre - Déplacement - Kits de maintenance compresseur - Huile - Kit filtre séparateur - Recyclage des consommables et huiles - kit séparateur de condensat owamat 14- deux cartouches filtres réseaux F220)
PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE Fixe sur 6 ans

A.BALAZARD	Alain.balazard@sbenergies.fr
C.GRIDAINE	Clement.gridaine@sbenergies.fr

VOS CONTACTS

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRÉCISANT :
- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUÉES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER
UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENGE SERA DISPENSEE.
UN RENDEZ VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES MEILLEURS DELAIS.
UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRÉCISANT :